

20% d'étudiants internationaux, 2000 coopérations dans 95 pays avec plus de 750 universités, co-fondatrice du campus européen.

11 avril 2019 - Communiqué de presse

## Déclaration du président de l'Université de Strasbourg

# « Droits d'inscription pour les étudiants hors Union européenne : je tiendrai mes promesses »

***Dans une lettre envoyée ce mercredi 10 avril 2019 aux personnels et étudiants de l'Université de Strasbourg, le président Michel Deneken réaffirme sa ferme intention de tenir ses promesses et de proposer au conseil d'administration des mesures pour réduire au maximum l'impact des mesures gouvernementales quand les décrets seront publiés. Voici la lettre envoyée.***

« L'Université de Strasbourg accueille chaque année quelque 10 000 étudiants étrangers, dont environ 7 000 sont extérieurs à l'Union européenne. Elle s'est donc très tôt inquiétée, et s'inquiète encore fortement, de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers hors Union européenne. Cette inquiétude, c'est la mienne ; je sais que c'est la vôtre aussi. Les informations à ce sujet étant souvent partielles, j'ai pensé utile de vous informer du contenu de la réforme proposée par le gouvernement et de vous exposer la démarche de l'université.

Le Premier Ministre a annoncé qu'il voulait porter les droits d'inscription des étudiants étrangers, hors Union européenne, à 2 770 € pour la licence, 3 770 € pour le doctorat. L'Université de Strasbourg, par ma voix, par celles de son conseil d'administration, de son conseil académique, de beaucoup de composantes, a exprimé son opposition à cette mesure qui risque d'organiser une sélection par l'argent, de mettre en danger certaines formations, de réduire l'influence de la France dans le monde.

Cette opposition, jointe à celle de beaucoup d'autres universités et personnalités en France, a permis de réduire l'impact de cette mesure. Nous avons obtenu, par exemple, qu'elle ne s'applique pas aux doctorants. Nous savons aussi aujourd'hui que les étudiants actuellement inscrits à l'Université de Strasbourg ne seront pas concernés par cette augmentation aussi longtemps qu'ils seront inscrits dans une université française.

Mon équipe et moi restons mobilisés pour lutter contre ce projet, je l'ai rappelé il y a quelques jours encore au ministère. Si ce projet devait malgré tout se concrétiser, je proposerai au conseil d'administration, comme je l'ai promis dès janvier, des mesures réduisant au maximum l'impact réel sur les étudiants qui voudront venir chez nous l'année prochaine.

Cordialement. »

Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg  
Strasbourg, le 10 avril 2019

-Pour connaître les détails de la décision du Premier Ministre, en attente du décret, vous pouvez vous informer sur : <https://www.campusfrance.org/fr/questions-frais-inscription-differences-faq-choose-france>

- pour lire la déclaration du 29 janvier 2019 :

[https://www.unistra.fr/index.php?id=25290&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=17556&cHash=224034fad7a5d4ef608032b67c3a12a4](https://www.unistra.fr/index.php?id=25290&tx_ttnews%5Btt_news%5D=17556&cHash=224034fad7a5d4ef608032b67c3a12a4)